



CONSEIL COMMUNAL

Extrait du procès-verbal du conseil communal de Puidoux

Séance du 14 octobre 2021

Présidence : M. Jean-Marc Mocellin

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

Vu la proposition du 30 août 2021 ;
Ouï le rapport de la commission prévue pour cet objet ;
Ouï le rapport de la Commission de gestion ;
Vu que cet objet figure à l'ordre du jour ;

D É C I D E

pour la législature 2021-2026 de :

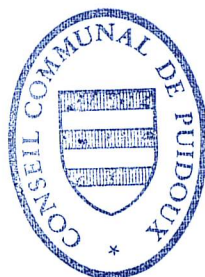
Fixer les indemnités des membres du bureau du conseil et du conseil communal de Puidoux, de la manière suivante :

Président	Indemnité fixe	1'000.00
Président	Par séance présidée	150.00
Vice-Président	Par séance présidée	150.00
Secrétaire	Indemnité fixe	8'000.00
Secrétaire suppléant	Par séance où il fonctionne	250.00
Scrutateur	Par séance où il fonctionne	10.00
Scrutateur suppléant	Par séance où il fonctionne	10.00

Membre du bureau électoral, pour les votations	Le dimanche avec dépouillement	150.00
Membre du bureau électoral, pour les élections	Le dimanche avec dépouillement	250.00 (150.00 pour une journée partielle)
Président de la Commission de gestion	Indemnité fixe	500.00
Commission du soir	Par séance	60.00 Y compris pour la Présidente – Le Président du Conseil communal
1 journée		240.00 Y compris pour la Présidente – Le Président du Conseil communal
½ journée		120.00 Y compris pour la Présidente – Le Président du Conseil communal
Jetons de présence	Par séance	20.00
Amende pour absence injustifiée	Par séance, conseil ou commission	40.00
Indemnité pour véhicule privé	Par kilomètre	0.70

Le Président

Jean-Marc Mocellin



La Secrétaire

Laurane Morerod